
Le gouvernement fédéral doit agir pour protéger le secteur des fruits et légumes : sans programme de protection-paiement réciproque avec les États-Unis, le prix des marchandises canadiennes risque d'augmenter et des emplois risquent d'être perdus

Ottawa - Le 23 septembre 2014

Avant aujourd'hui, les sociétés canadiennes qui exportaient aux États-Unis profitaient des mêmes droits que les fournisseurs américains pour la récupération des paiements lorsqu'un acheteur refusait de payer ou déclarait faillite sans avoir payé ses factures à des fournisseurs de fruits et légumes. Ce mois-ci, les États-Unis ont averti les Canadiens que ce statut spécial allait bientôt leur être révoqué si leur gouvernement ne mettait pas en œuvre un programme de protection-paiement réciproque au pays. Si ces menaces sont mises à exécution, d'importantes répercussions se feront sentir tant par le secteur que par les consommateurs de fruits et légumes frais du pays.

« Si nous ne profitons plus de la réciprocité, les consommateurs canadiens de fruits et légumes frais devront payer plus cher pour des marchandises de qualité inférieure, et la variété qui leur sera offerte sera réduite, a affirmé Mike Reed, président de BC Hot House. Puisque la demande internationale de ces aliments ne cesse d'augmenter, c'est une menace bien réelle, surtout que plus de la moitié des importations de fruits et légumes frais au Canada nous viennent des États-Unis, ce qui représente plus de 3,5 milliards de dollars par année. »

L'annulation de cet avantage pourrait être annoncée d'un jour à l'autre, augmentant par le fait même les risques de défaut de paiement pour le 1,6 milliard de dollars d'exportations canadiennes. « Les exportateurs du Canada en prendront tout un coup, car ils devront alors respecter des exigences de garantie coûteuses pour profiter du même niveau de protection qu'auparavant, ajoute Jim Di Menna de Red Sun Farms. Le secteur canadien ne peut se permettre d'assumer des frais supplémentaires, surtout que les trois quarts des 10 000 producteurs de fruits et légumes du Canada sont de petites entreprises dont les ventes sont inférieures à 85 000 \$ par année. » Si nous ne démontrons pas rapidement que nous allons mettre sur pied une fiducie statutaire réputée limitée, les répercussions sur les exportateurs canadiens et leurs collectivités pourraient bien être désastreuses.

Les expéditeurs américains augmentent déjà leurs prix de 5 à 15 pour cent pour leurs importations au Canada comme mesure d'atténuation des risques. De plus, les producteurs de notre pays préfèrent souvent faire affaire avec les États-Unis en raison des protections supérieures dont ils peuvent ainsi profiter. La perte de réciprocité aura une incidence sur le volume et les prix des importations et exportations, et pourrait même entraîner une perte d'emplois au Canada. En fin de compte, par contre, les plus grands perdants seront les consommateurs canadiens : ils devront payer plus cher pour des marchandises de qualité inférieure et dont la variété sera réduite.

Tout ce que le secteur canadien et ses partenaires américains demandent au gouvernement du Canada, c'est de garder l'engagement qu'il avait pris en vertu du Conseil de coopération en matière de réglementation Canada-États-Unis. En 2011, le gouvernement s'était effectivement engagé à mettre au point une telle approche au pays afin de protéger les fournisseurs de fruits et légumes contre les acheteurs qui ne respectent pas leurs obligations de paiement, mais à ce jour pas grand-chose n'a été accompli et les Américains sont en train de perdre patience.

Le secteur des fruits et légumes frais du Canada et sa chaîne d'approvisionnement comptait 147 900 emplois et représentait 11,4 milliards de dollars du PIB réel en 2013. Plus de 85 % des fruits et légumes canadiens (en valeur et non en quantité) sont cultivés au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. Par conséquent, ce sont les collectivités rurales de ces provinces qui sont les plus vulnérables à l'insolvabilité des acheteurs.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

Vanessa Sherry, gestionnaire, Communications, 613-226-4187, poste 225, cell. : 613-878-3312, courriel : vsherry@cpma.ca.

[Lien](#) vers la soumission de l'Alliance pour les fruits et les légumes frais à Industrie Canada

[Note d'information](#) : La protection-paiement pour le secteur des fruits et légumes frais du Canada (lien vers le document